

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Groupe scolaire Danielle Casanova  
Ecole élémentaire et IME Danielle  
Casanova  
Argenteuil (95)**

**Note de Première Phase (NPP)**

Novembre 2011 – N°0951060L-0951276W\_RNPP



## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

**Groupe scolaire Danielle Casanova  
Ecole élémentaire et IME Danielle  
Casanova  
Argenteuil (95)**

### **Note de Première Phase (NPP)**

Novembre 2011 – N°0951060L-0951276W\_RNPP

### **URS FRANCE**

	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	Vincent Michel Caroline Logerot	Ingénieur de Projet Ingénieur d'Etudes
<b>Vérificateur / Approbateur</b>	Richard Sumner	Directeur Adjoint

Référence document URS n° PAR-RAP-11-05641-E

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/où à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

### **Description des deux établissements scolaires – Résultats de la visite des sites**

L'école élémentaire **Danielle Casanova** (ETS n° 0951060L) et l'**Institut Médico-Educatif - Ecole intégrée Danielle Casanova Institut** pour déficients auditifs (ETS n° 0951276W) sont situés au 79 rue de Jolival à Argenteuil (95). Ces établissements font partie du groupe scolaire Danielle Casanova comprenant également une école maternelle (ETS n°0950592C) faisant l'objet d'un diagnostic spécifique (0950592C\_RNPP).

L'école élémentaire Danielle Casanova, située au 79 rue de Jolival (ETS n° 0951060L), propriété de la Mairie d'Argenteuil, accueille des enfants âgés de 5 ½ à 11 ½ ans, ainsi que du personnel adulte.

L'Institut Médico-Educatif - Ecole intégrée Danielle Casanova Institut pour déficients auditifs (ETS n° 0951276W, dénommée ci-après « IME »), située au 79 rue de Jolival et accessible également par le 22 et 26 rue de Picardie, propriété de la Mairie d'Argenteuil, accueille des enfants âgés de 0 à 20 ans (la section de Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP) accueille des enfants âgés entre 0 et 3 ans), ainsi que du personnel adulte.

Les ETS couvrent une superficie d'environ 5 400 m<sup>2</sup> pour l'école élémentaire et d'environ 3 100 m<sup>2</sup> pour l'IME. Le groupe scolaire Danielle Casanova comprend une maison individuelle, incluant le logement de fonction de la gardienne au rez-de-chaussée et un appartement au sous-sol et, pour les deux ETS objets de ce rapport, deux bâtiments scolaires (un pour l'école élémentaire et un pour l'IME), une cantine (située sur la parcelle de l'école élémentaire), deux aires de jeux (une pour l'élémentaire, une pour l'IME), un jardin pédagogique, des espaces verts et des places de stationnement. Les enfants de l'IME ont également accès à une partie des bâtiments de l'école élémentaire ainsi qu'à sa cour de récréation.

Les bâtiments scolaires de l'école élémentaire et de l'IME ont deux niveaux (un rez-de-chaussée et un étage) et ne disposent pas de vide sanitaire. Un sous-sol est toutefois présent sous une partie du bâtiment principal de l'IME (bureaux administratifs et médicaux). Le bâtiment hébergeant les locaux de restauration (cantine et office) dispose d'un vide sanitaire.

Il convient de noter qu'un troisième établissement sensible, l'école maternelle

(ETS n° 0950592C), qui fait également partie du groupe scolaire Danielle Casanova, fait l'objet d'un rapport séparé.

Au cours de la visite, il a été constaté la présence de sous-sol ou de vide sanitaire au droit de certains bâtiments, la présence d'un logement de fonction et d'un jardin pédagogique. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été relevé au cours de la visite de site.

### **Résultats des études historiques et documentaires**

Cette école élémentaire est située en contiguïté d'un site recensé dans BASIAS (n° IDF9501658), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic. Par ailleurs, les populations fréquentant l'IME voisin côtoient également les locaux de l'école élémentaire. A ce titre, l'IME a fait l'objet de la démarche de diagnostics.

L'étude historique et documentaire a montré que le groupe scolaire Danielle Casanova a été construit à la fin des années 1950 sur des terrains privés (jardins potagers, champs agricoles, etc.) et publics (présence d'un ancien baraquement en bois utilisé comme école communale dès les années 30). Les locaux de l'école élémentaire (cantine et partie historique du bâtiment principal) ont été aménagés en 1958. Une extension a été construite en 2001 au nord de l'école élémentaire, elle comporte la Section pour Enfants présentant des Handicaps Associés (SEHA) fréquentée par les enfants de l'Institut Médico-Educatif (IME). A l'exception des locaux de la SEHA, la construction des locaux de l'IME s'est déroulée en plusieurs phases. Initialement le bâtiment historique était une école de garçon du groupe scolaire Danielle Casanova. La désignation de l'IME en tant que tel apparaît en 1972. Les bâtiments ont ensuite été étendus durant les années 1990 et 2000.

La parcelle voisine à l'ouest des ETS a accueilli de 1970 à 2002 un garage automobile (site BASIAS n°IDF9501658) spécialisé dans les activités de réparation, d'entretien, et de peinture automobile. Des zones extérieures de stockage ont été observées au droit de ce site BASIAS sur des photographies aériennes historiques datées de 1976, 1986 et 1990, le long de la limite de propriété du Groupe Scolaire.

Deux autres site BASIAS (n°IDF9501054 et n°IDF9501665) ont été localisés respectivement à 60 et 220 m au sud-ouest de l'école élémentaire. Ces sites BASIAS exerçaient des activités de garage automobile et le site n°IDF9501054 possédait un dépôt d'essence et fuel (cuve de 6m<sup>3</sup>). Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'ETS.

### **Résultats des études géologiques et hydrogéologiques**

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine se situe entre 15 et 20 m de profondeur au droit des ETS. L'écoulement naturel global de cette nappe s'effectue vers l'Est.

L'école élémentaire est donc positionnée en aval hydraulique du site BASIAS n°IDF9501658 et en position aval à latérale hydraulique des sites BASIAS

n°IDF9501054 et n°IDF9501665. Ces sites BASIAS sont donc retenus comme pouvant avoir une influence sur la qualité des eaux souterraines au droit de l'ETS, compte-tenu de la nature de leurs activités. L'IME étant en revanche positionné en latéral à latéral-aval hydraulique des sites BASIAS susmentionnés, le risque qu'une contamination provenant de ces sites ait une influence sur la qualité des eaux souterraines au droit du bâtiment principal de l'IME est considéré comme limité.

### **Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur les deux établissements scolaires**

S'agissant de deux établissements scolaires, avec un logement de fonction, disposant d'une cour de récréation présentant des sols à nu notamment à proximité immédiate du BASIAS pour la cour de l'école élémentaire fréquentée par les enfants des deux ETS, trois scénarios d'exposition sont à considérer :

Deux de ces scénarios d'exposition ont été retenus :

- l'ingestion de sols par les enfants :

Le scénario d'exposition par ingestion de sols a été retenu en raison de suspicion d'une influence du site BASIAS contigu sur les sols le long de la limite de propriété école élémentaire/BASIAS par dépôts de poussières ou de matières répandues accidentellement lors de la période d'exploitation du site BASIAS voisin ;

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS ;

La contiguïté du site BASIAS n°IDF9501658 et la position en amont/latéral hydraulique des sites BASIAS n° IDF9501054 et n°IDF9501665 par rapport aux ETS ne permettent pas de conclure à l'absence d'influence de ces sites BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'école élémentaire et de l'IME via un transfert de composés volatils dans les sols et/ou les eaux souterraines.

Un scénario d'exposition a été écarté :

- l'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise des sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence des sites BASIAS sur la qualité des sols superficiels et de l'air à l'intérieur des bâtiments des ETS, nous proposons que l'école élémentaire Danielle Casanova (ETS n°0951060L) et l'école intégrée Danielle Casanova (ETS n°0951276W) **fassent l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats

des investigations de Phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne l'air du vide sanitaire situé sous la cantine, l'air sous dalle (à proximité immédiat de la section SEHA et en bordure du logement du gardien), l'air du sol à 1 m de profondeur (en bordure du bâtiment de la cantine et à proximité d'une salle de cours de l'école élémentaire) et les sols de surface (au droit des sols à nu dans la cour de récréation de l'école élémentaire, situés en contiguïté immédiate du site BASIAS).

**Cet avis concerne la configuration actuelle des deux établissements et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**